

△

( N° 130. )

---

## Chambre des Représentants.

---

---

SÉANCE DU 19 JANVIER 1842.

---

### NATURALISATION ORDINAIRE.

---

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,  
sur la pétition du sieur Auguste-Antoine-Théodore Bredan.*

---

MESSIEURS,

Par requête adressée à M. le ministre de la justice, le 20 avril 1841, le sieur Auguste-Antoine-Théodore Bredan, lieutenant d'artillerie, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire a vu le jour à Dresde (Saxe), le 11 février 1812; il a été au service de Saxe, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1824 jusqu'au 14 avril 1832, lorsqu'il reçut, sur sa demande, sa démission honorable de sous-lieutenant d'artillerie.

Il est entré au service de Belgique, le 27 juin 1832, en qualité de sous-lieutenant d'artillerie, et, le 18 mars 1838, il fut promu au grade de lieutenant dans la même arme.

Il résulte des renseignements recueillis que le pétitionnaire a fréquenté pendant cinq ans les cours de l'école militaire de Dresde; que cette circonstance est une garantie des capacités et de l'instruction du suppliant, et que sa conduite privée et politique est exempte de reproche.

Les autorités consultées sont favorables à la demande.

*Le rapporteur,*  
**HENOT.**

*Le président,*  
**DU BUS AÏNÉ.**